



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

A l'attention des Clubs
De la Ligue de Football d'Occitanie

Castelmaurou le 18 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Suite à la rencontre du Président de la République, hier, avec les représentants du monde sportif, j'ai assisté ce matin à la présentation par Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, Madame Roxana MARACINEANU, Ministre Déléguée chargée des Sports et Monsieur Alain GRISSET, Ministre Délégué chargé des petites et moyennes entreprises, des futures mesures et décisions.

Concernant le FOOTBALL AMATEUR

1. Le chef de l'Etat a souhaité que le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des sports et les acteurs locaux.
2. L'Etat investira 15 millions supplémentaires en 2021 sur le fonds d'urgence, déjà doté de 19 millions d'euros pour 2020, pour continuer de venir en aide aux toutes petites associations « non-employeuses » qui ne bénéficient pas d'aide de droit commun.
3. En complément, une partie des crédits de l'agence nationale du sport (ANS), issue du plan de relance, sera consacrée à la création d'un fonds de compensation, pour amortir les pertes des Fédérations Sportives en termes de licences.
4. Le Président de la République a annoncé que 5.000 postes de services civiques seraient fléchés vers le sport.
5. Pour compenser la forte baisse des adhérents dans les clubs, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une aide massive à la prise de licence sous la forme d'un « Pass'Sport » dès 2021. Cette mesure évaluée à 100 millions d'euros doit faciliter le retour du jeune dans les clubs sportifs. Elle s'adressera en priorité aux plus fragiles. Le mode d'attribution n'est pas défini, le Ministère réfléchissant à une aide directe aux bénéficiaires ou aux associations ou aux fédérations. Cependant, la piste d'associer région, département et municipalité a été évoquée.

.. / ..

.. / ..

Concernant le FOOTBALL PROFESSIONNEL

1. Le Président de la République a confirmé la mise en place du mécanisme de compensation de la billetterie à hauteur de 110 millions
2. Exonération des cotisations sociales patronales hors retraite complémentaire et une aide au paiement des cotisations, égale à 20% de la masse salariale, devant être payées en octobre, novembre et décembre.
3. L'éligibilité des clubs professionnels au dispositif des prêts participatifs de l'Etat à des taux attractifs pour consolider les fonds propres des clubs.
4. S'agissant de l'accueil des spectateurs dans les enceintes sportives, le Président de la République a demandé au gouvernement de travailler à un système de jauge relative (en fonction de la capacité de chaque stade).
5. La question des loyers payés par les clubs sportifs sera discutée avec les collectivités territoriales concernées.

Les services de la Ligue vous accompagneront dans le montage des dossiers.

Le Président de la République a pris en compte les demandes du Président de la Fédération, du Président de Ligue de Football Amateur, des Présidents des Ligues et des Districts, qui ont affirmé en votre nom que nous étions anéanti par l'impossibilité de remplir notre mission d'éducation.

En répondant à cette attente, le Président de la République reconnaît en vous toutes et vous tous des acteurs responsables.

Votre dévoué,

Jean-Claude COUAILLES
Président de la Ligue de Football d'Occitanie

